

Elections européennes 2024

Le **9 juin 2024** marquera la tenue des **élections européennes**, lors desquelles 81 députés seront élus en France pour représenter le pays au Parlement européen. Ces élections offrent à tous les citoyens inscrits sur les listes électorales la possibilité de choisir directement leurs députés européens par un vote au suffrage universel direct. Le processus de sélection de ces représentants se déroulera en une seule phase de vote.

Cet article a pour objectif de guider les électeurs à travers les **étapes** nécessaires pour **s'inscrire sur les listes électorales** et naviguer dans le processus de **vote par procuration**.



Comment s'inscrire? :

- Soit via le téléservice de « demande d'inscription en ligne sur les listes électorales » sur service-public.fr
- Soit à l'accueil de la Mairie de Meulan-en-Yvelines en complétant le [CERFA n°12669*02](#)

Justificatifs nécessaires :

- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois tel que gaz, électricité ou téléphone fixe (sauf facture de téléphone mobile)
- Justificatif d'identité en cours de validité (ou bien expiré depuis moins de cinq ans pour le passeport ou la carte d'identité recto/verso)

Selon votre situation, des pièces complémentaires pourront vous être demandées. Les jeunes venant d'atteindre la majorité conservent la possibilité de déposer une demande d'inscription sur les listes électorales ou de vérifier si l'INSEE a bien procédé à leur inscription d'office sur la liste de la commune dans laquelle ils ont été recensés. Rendez-vous sur service-public.fr pour vérifier la commune de votre inscription électorale ainsi que l'adresse de votre bureau de vote.

Le vote par procuration :

Un électeur absent le jour d'une élection ou d'un référendum peut choisir une personne qui vote à sa place. Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour du scrutin doit faire établir la procuration (gratuite) au plus tôt.

- L'électeur qui donne une procuration est le mandant,
- L'électeur qui vote à sa place est le mandataire.

A qui peut-on donner sa procuration??

L'électeur absent peut désigner soit le même mandataire pour les deux tours de l'élection, soit un mandataire différent pour chaque tour. Sa présence n'est pas nécessaire lors de l'établissement de la procuration.

Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et ne peut détenir plus de deux procurations :

- 1 procuration établie en France et/ ou 1 procuration établie à l'étranger
- 2 procurations établies à l'étranger

Dans quels délais faire la procuration??

Une procuration peut être établie à tout moment et la démarche doit être effectuée le plus tôt possible.

Durée de validité?de la procuration??

L'électeur qui donne procuration indique la date du scrutin et si la procuration concerne : le 1er tour, le 2nd tour, les 2 tours ou bien une durée d'un an maximum à partir de la date d'établissement.

Comment établir une procuration ?

- soit en demandant le formulaire [CERFA n°14952*03](#) à l'accueil de la Mairie de Meulan-en-Yvelines ou bien au guichet d'une autorité habilitée (commissariat, gendarmerie, tribunal de proximité des Yvelines) pour les électeurs qui ne disposent pas d'un Election présidentielle : les 10 et 24 avril 2022 Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022 Dates limites d'inscription sur les listes électorales (sauf cas particuliers) : Election présidentielle : le vendredi 4 mars Elections législatives : le vendredi 6 mai ordinateur connecté à Internet ou d'une imprimante.
- soit en remplissant sur votre ordinateur le formulaire [CERFA n°14952*03](#) de demande de vote par procuration qui devra ensuite être imprimé sur deux pages et apporté à une autorité habilitée (commissariat, gendarmerie, tribunal de proximité des Yvelines).
- soit via le site internet www.maprocuration.gouv.fr avec vos identifiants FranceConnect. Il faudra ensuite se rendre dans un commissariat ou une gendarmerie muni d'une pièce d'identité et de l'e-mail de confirmation de dépôt de la demande.

Comment résilier une procuration??

Il est possible de résilier une procuration à tout moment à partir du [CERFA n°14952*03](#) devant les mêmes autorités et dans les mêmes formes que l'établissement de la procuration. Si le mandataire n'a pas déjà voté, le mandant pourra voter après avoir justifié de son identité. Dans le cas contraire l'exercice du droit de vote lui est refusé. A contrario, le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

Modalités de vote??

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de prévenir le mandataire de l'établissement de la procuration.

Infos pratiques

Prochaines élections : Élections européennes? le dimanche 9 juin 2024

Dates limites d'inscription (sauf cas particuliers)?: le vendredi 3 mai 2024

Liens utiles

[Demande de procuration en ligne](#)

[En savoir plus sur le vote par procuration](#)

[Scrutin à venir et liste des bureaux de vote](#)

[Inscription sur les listes électorales](#)

Contact

Mairie : 01 30 90 41 41